

Publications des tribunaux

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Moulet Claude-Robert, fils de Maurice Robert et de Ghislaine Claude, née Othenin-Girard, né le 30 novembre 1964, au Locle, originaire de Rossens FR, éducateur, précédemment domicilié à 2400 Le Locle, Daniel-JeanRichard 35, actuellement sans domicile connu; sdt san à cp EM car 2;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 5 septembre 1990, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

10 août 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Claude Moeckli

33819

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Meillard Christian, fils d'André et de Monique-Claudine, née Girod, né le 18 octobre 1964, à Neuchâtel, originaire de Mézières VD et de Savagnier, électricien et commerçant, précédemment domicilié à 2054 Les Vieux-Prés, La Grand'Combe; pi tg à cp tg II/2;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 5 septembre 1990, à 8 h. 30, à Grandson, Hôtel-de-Ville, Salle du tribunal de district, 1^{er} étage, sous l'inculpation de désertion, d'inobservation de prescriptions de service, d'ivresse, de conduite en état d'ébriété, d'insoumission intentionnelle, et pour la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

13 août 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Jean-Marie Favre

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Cotting Bernard, fils d'Henri et de Louise, née Pürro, né le 17 février 1963, à Fribourg, originaire de Tentlingen et de St. Ursen, magasinier, précédemment domicilié à 1752 Villars-sur-Glâne, Résidence 6, actuellement sans domicile connu; inapte au service, précédemment can à bttr ob bl I/72;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 5 septembre 1990, à 8 h. 30, à Neuchâtel, Le Château, Salle des Etats, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service, de refus de servir, la révocation éventuelle d'un sursis, demande de relief.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

13 août 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Daniel Blaser

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Reymond Stéphane, fils de Jean et de Verena, née Maurer, né le 24 juin 1965, à Genève, originaire de L'Abbaye, étudiant, précédemment domicilié à 1219 Le Lignon, avenue du Lignon 4; car à cp car II/13;

Delayen Serge-Alain, fils de Serge et de Marguerite, née Werner, né le 18 novembre 1964, à Martigny, originaire de Merishausen, étudiant, précédemment domicilié à 1225 Chêne-Bourg, avenue de Bel-Air 71, chez Monsieur Pascal Bouleau; pi radio à cp radio III/2;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 7 septembre 1990, à 8 h. 30, à Rolle, Le Château, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation pour Reymond, de refus de servir, et pour Delayen de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

10 août 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Jacques Couyoumtzélis

33819

Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Sieber Silvio, fils de Blanche Sieber, né le 14 avril 1955, à Bienne, originaire de Büren zum Hof, ferblantier, actuellement sans domicile connu; sdt PA/mach à cp PA I/5;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mercredi 5 septembre 1990, à 8 h. 30, à Morges, Hôtel-de-Ville, Salle des pas-perdus, 1^{er} étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle, plus la révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

13 août 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, lt-colonel Pierre-Ami Chevalier

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Della Sala Stefano, fils d'Antonio et d'Immacolata, née Lettierci, né le 23 février 1968, à Genève, originaire de Cologny, électricien, actuellement sans domicile connu; recr;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mercredi 5 septembre 1990, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Tribunal de district, sous l'inculpation de refus de servir.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

13 août 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, major Martin Bieler

F33819

✚ Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Tendon Philippe, fils de Charles et de Bernadette, née Miserez, né le 1^{er} avril 1966, à Moutier, originaire de Courfaivre, aide-monteur, précédemment domicilié à 1023 Crissier, rue des Alpes 49; can lm à cp lm ld 5;

Schiffmann Eric Marcel Henri, fils de Frank et de Colette, née Bertrand, né le 17 août 1963, à Genève, d'où originaire, ajusteur-monteur, précédemment domicilié à 1202 Genève, rue de Lyon 25; cpl à cp EM rgt inf mont 5;

Muller Patrick, fils de Richard et d'Alice, née Antille, né le 21 juillet 1968, originaire de Bengerten bei Dieterswil, précédemment domicilié à Corin-de-la-Crête; fus à cp fus mont II/11;

Mottaz Claude-Alain, fils de Marcel et de Liliane, née Blanc, né le 8 mars 1961, à Lausanne, originaire de Syens, peintre en bâtiment, précédemment domicilié à 1026 Denges; exclu de l'armée;

tous quatre actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 13 septembre 1990, à 8 h. 15, à Morges, Hôtel-de-Ville, Salle des pas-perdus, sous l'inculpation pour Tendon de refus de servir, subsidiairement d'insoumission intentionnelle, pour Schiffmann d'absence injustifiée, pour Muller de désertion, d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service, et pour Mottaz, de procédure en révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

13 août 1990

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel Jean-Marc Gaist

F33819

Publications des tribunaux

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1990 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 2 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 33 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 21.08.1990 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 1669-1673 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 106 262 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.